



6^{èmes} Journées nationales de France urbaine

Angers, 21 & 22 septembre 2023

Jeudi 21 septembre 2023 –16h00-17h30

Atelier n° 9 : "Santé, petite enfance, grand âge : quelles régulations pour une coopération public/privé au service de l'intérêt général ?"

Responsables France urbaine : Marion Tanniou, Jean Deysson, Etienne Chaufour

Intervenants

- **Clémence LEDOUX**, Maîtresse de conférences en sciences politiques, Université de Nantes
- **Elsa HERVY**, Déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises Privées de Crèches
- **Fanny LE BOULANGER**, Adjointe au maire de Bordeaux chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité
- **Ziad KHODR**, Conseiller municipal et conseiller communautaire d'Arras, délégué à la santé, Vice-président délégué de la Fédération Hospitalière de France (FHF) Hauts-de-France.

Problématique

Santé, petite enfance, grand âge : quelles régulations pour une coopération public/privé au service de l'intérêt général ?

« Ce que révèle cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenus, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. » Le 12 mars 2020, le Président de la République laissait entrevoir un retour de l'État en matière de santé et de solidarité envers les plus vulnérables. Or, la littérature montre que les mécanismes de financiarisation à l'œuvre n'ont pas ralenti, voire se sont accrus.

Pénurie de la ressource médicale et médico-sociale, crise du recrutement et fort turn-over, nouvelles aspirations des soignants ou travailleurs sociaux, endettement croissant : il est tentant de prêter à l'externalisation au secteur privé des vertus d'économie et d'efficacité. Pourtant, habituées à assurer des missions de service public en régie ou comme délégataires, les collectivités savent qu'un choix de gestion n'est pas forcément vecteur par lui-même d'efficacité. Une entreprise reste soumise à des coûts tout en étant par essence exposée à une exigence de marge pour le secteur lucratif.

Certes, de nombreux secteurs se sont construits en articulant intervention privée et publique. Mais la montée en puissance d'acteurs privés et lucratifs dans les champs de la santé, de l'insertion, de la petite enfance, de la médiation sociale ou du handicap impose un arrêt sur image : Quelle place pour la puissance publique ? Quelles régulations ? Quels modèles de financement pour faire primer la complémentarité sur la compétition et garantir à tous, usager comme contribuable, l'égal accès à un service public de qualité ?

Déroulé



Intervention liminaire de **Clémence LEDOUX**, Maîtresse de conférences en science politiques, Université de Nantes :

- Quelle est aujourd'hui la dynamique à l'œuvre entre acteurs publics et privés, dont la coopération, sinon la coexistence, a toujours caractérisé le modèle français ? Dépendance, permanence des soins, service public du jeune enfant : les logiques financières sont-elles compatibles avec l'exigence d'accès aux services publics pour tous ?

Réaction d'**Elsa HERVY**, Déléguée générale de la Fédération Française des Entreprises Privées de Crèches :

- Quels défis pour les acteurs privés de la petite enfance dans un contexte de forte demande de place mais aussi de fortes exigences de régulation et de confiance ?
- Quelles coopérations et régulations construire dans le cadre de la construction d'un service public de la petite enfance ?
- Comment renforcer la place donnée à la qualité de service dans le choix des délégataires ?

Réaction de **Fanny LE BOULANGER**, Adjointe au maire de Bordeaux chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité

- Quelle interpellation des acteurs publics locaux dans un contexte de privatisation de l'offre et de forte demande de service public garanti ?
- Quelle responsabilité des grandes villes dans l'exigence de contrôle et de régulation, mais aussi quelle responsabilité de l'Etat ?
- Comment construire des règles du jeu pour que la prise en charge des plus vulnérables ne soit pas soumise à un seul principe de rentabilité ?

Réaction de **Ziad KHODR**, Conseiller municipal et conseiller communautaire d'Arras, délégué à la santé, Vice-président délégué de la Fédération Hospitalière de France (FHF) Hauts-de-France.

- Comment acteurs publics et acteurs privés peuvent assumer une responsabilité de service public pour tous ?
- Quelles règles du jeu d'utilisation de l'argent public, et quelle redevabilité démocratique des acteurs privés qui en bénéficient ?
- Comment reconstruire un contrat social fait de droits mais aussi de devoirs avec des acteurs à but lucratif ?

⇒ Échanges avec les participants